

**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 19 mai 2010, à 19h30.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

Mme Nicole Robert, préfet  
M. Normand Galarneau, Ascot Corner  
M. Jean Bellehumeur, Chartierville  
M. Ghislain Chauveau, Cookshire-Eaton  
M. Claude Corriveau, Dudswell  
M. Robert Roy, East Angus  
M. Bertrand Prévost, Hampden  
Mme Thérèse Ménard-Théroux, Newport  
Mme Céline Gagné, Lingwick  
M. André Perron, Saint-Isidore-de-Clifton  
Mme Barbara Szots, Scotstown  
M. Jean-Claude Dumas, Weedon  
M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Dominic Provost, directeur général de la MRC et du CLD et secrétaire-trésorier de la MRC  
Lyne Gilbert, secrétaire

Pour une deuxième fois ce printemps, il y a eu des problèmes de retard de réception de la convocation. Pourtant, l'envoi a été fait plus tôt que par le passé. Pour cette problématique qui semble relever du service postal, il est demandé aux membres du conseil s'ils acceptent que la convocation leur soit acheminée électroniquement. Les membres souhaitent continuer de recevoir celle-ci en version papier et par courrier accéléré, malgré les frais supplémentaires que cela impliquera.

3/ Adoption de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2010-05-4542**

Sur la proposition Claude Corriveau, appuyée par Normand Galarneau, **IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Présence du public dans la salle
- 5/ Adoption du procès-verbal
  - 5.1 21 avril 2010
  - 5.2 Suivis non à l'ordre du jour :
    - 5.2.1 Internet haute vitesse
      - 5.2.1.1 Suivi du dossier
      - 5.2.1.2 Règlement d'emprunt
    - 5.2.2 Journée d'information sur la MRC : résultat du sondage
- 6/ Rapport financier
  - 6.1 Adoption des comptes

- 7/ Développement local
  - 7.1 Dépôt des procès-verbaux des rencontres du Centre local de développement (CLD)
  - 7.2 Membership du CLD
- 8/ Parc environnemental
  - 8.1 Projet de biométhanisation par la régie de valorisation
  - 8.2 Récup-Estrie – résolution d’approbation (règlement d’emprunt # 12)
- 9/ Environnement
  - 9.1 Règlement 326-10 – Avis de motion amendant le règlement de contrôle intérimaire 258-06 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables de manière à permettre le déplacement d’un bâtiment dans la zone inondable 0-20 ans.
- 10/ Fonctionnement interne
  - 10.1 Plan de restructuration : indicateurs de performance
- 11/ Évaluation
  - 11.1 Appel d’offres sur la restructuration du département : recommandation du comité d’analyse et choix de la firme
  - 11.2 Règlement d’emprunt numéro 329-10
  - 11.3 Date de dépôt des rôles 2010
- 12/ Réunions du comité administratif
  - 13.1 7 avril 2010
  - 13.2 21 avril 2010
- 13/ Correspondance
- 14/ Présence du public dans la salle
- 15/ Questions diverses
- 16/ Levée de l’assemblée

**ADOPTÉE**

4/ Présence du public dans la salle

Aucun point discuté.

5/ Adoption du procès-verbal

5.1 21 avril 2010

**RÉSOLUTION N° 2010-05-4543**

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** d’adopter le procès-verbal de l’assemblée régulière du conseil du 21 avril 2010.

**ADOPTÉE**

5.2 Suivis non à l’ordre du jour

5.2.1 Internet haute vitesse : résultat de l’appel d’offres

5.2.1.1 Suivi du dossier

Contrat pour le développement d’un réseau de télécommunications offrant internet haute vitesse

**RÉSOLUTION N° 2010-05-4544**

**ATTENDU QUE** le 22 février 2010, la Municipalité régionale de comté le Haut-Saint-François a lancé un appel d’offres visant la

fourniture de services professionnels d'ingénierie, de conception, de mise en place, d'installation d'équipement, d'entretien, de mise à jour et de développement d'un réseau de télécommunications offrant internet haute vitesse sur le territoire de dix (10) municipalités incluant le service aux abonnés;

**ATTENDU QUE** deux soumissionnaires ont présenté une soumission;

**ATTENDU QU'**après analyse, un seul soumissionnaire était conforme à la demande, soit l'offre déposée par Télécommunications Xittel Inc.;

**ATTENDU** les dispositions de l'article 938.3 du *Code municipal* qui prévoit qu'une municipalité peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

**ATTENDU QUE** la MRC avait prévu que le projet pouvait entraîner des dépenses de 2 947 908 \$;

**ATTENDU QUE** la soumission de Télécommunications Xittel Inc. dépasse de 182 783 \$ le budget prévisionnel, net de TPS;

**ATTENDU** la négociation intervenue avec la compagnie Télécommunications Xittel Inc.

**ATTENDU QUE** la présente résolution remplace et annule la résolution 2010-04-4531 de l'assemblée du conseil d'avril 2010;

**À CES CAUSES**, sur la proposition de Jean Bellehumeur, appuyée par Jean-Claude Dumas, **IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** le contrat à Télécommunications Xittel Inc. pour une somme de 2 152 620 \$ conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

**QUE** les signataires seront Madame Nicole Robert, préfet et Dominic Provost, secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

#### 5.2.1.2 Règlement d'emprunt

#### **RÉSOLUTION N° 2010-05-4545**

#### **RÈGLEMENT 327-10 – MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE POUR DÉPLOYER INTERNET HAUTE VITESSE SUR SON TERRITOIRE ET UN EMPRUNT POUR EN PAYER UNE PARTIE DU COÛT**

**ATTENDU QUE** la MRC du Haut-Saint-François a compétence pour le déploiement de l'internet haute vitesse sur son territoire;

**ATTENDU QUE** suite à un appel d'offres publiques pour le déploiement des infrastructures, la MRC du Haut-Saint-François a octroyé le contrat à l'entreprise Télécommunications Xittel, conditionnellement à l'approbation du présent règlement, pour une somme de 2 152 620 \$, tel qu'il appert d'une copie certifiée

conforme de la résolution du conseil de la MRC du Haut-Saint-François du 19 mai 2010;

**ATTENDU QUE** des partenaires financiers contribueront au projet de la façon suivante :

**Conférence régionale des élus : 100 000 \$**  
**Municipalités locales visées par le projet : 96 873 \$**  
**CLD du Haut-Saint-François : 25 000 \$**  
**Pacte rural : 370 000 \$ à raison de 74 000 \$ par année**  
**sur 5 ans**

**ATTENDU QUE** le MAMROT contribuera pour une somme de 1 500 000 \$ sur une période de cinq (5) ans par l'entremise de versements égaux de 300 000 \$;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à cet effet par Normand Galarneau, conseiller de la MRC, lors de l'assemblée ordinaire du 21 avril 2010;

**A CES CAUSES,**

Sur la proposition du Normand Galarneau, appuyée par Ghislain Chauveau **IL EST RÉSOLU**

**QUE** le règlement numéro 327-10 soit adopté et qu'il est décrété et statué par ledit règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le conseil de la MRC du Haut-Saint-François est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux relatifs au déploiement des infrastructures pour l'internet haute vitesse pour une somme maximale de 2 177 620 \$ incluant les frais, les taxes et les imprévus tel qu'il appert de la résolution accordant le contrat à l'entreprise Télécommunications Xittel et de la liste des dépenses déjà encourues préparée par Dominic Provost en date du 19 mai 2010, lesquels documents font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

**ARTICLE 3**

Ces travaux relatifs au déploiement des infrastructures pour l'internet haute vitesse se détaillent ainsi :

1. Étude, conception et mise en œuvre du déploiement de l'internet vitesse dans le Haut-Saint-François, dans les dix (10) municipalités visées;
2. Branchement de tous les abonnés au système de télécommunications incluant la mise en place des équipements de réception;
3. Toute autre tâche connexe, incluant le service aux abonnés pour une période de cinq (5) ans.

**ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées au présent règlement, soit une somme de 2 177 620 \$, la MRC du Haut-Saint-François; approprie la somme de 25 000 \$ de subvention provenant du CLD du Haut-Saint-François; approprie la somme de 74 000 \$, soit le premier versement d'une subvention du Pacte rural versée sur cinq

(5) ans pour un total de 370 000 \$; approprie une somme de 96 873 \$ provenant d'une contribution des municipalités parties à l'entente à savoir les municipalités de Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, Lingwick, Newport, St-Isidore-de-Clifton, Weedon et Westbury et décrète un emprunt de 1 981 747 \$ pour une période de cinq (5) ans.

#### **ARTICLE 5**

Le conseil approprie à l'avance le montant de toute subvention ou contribution du milieu qu'il reçoit en rapport avec ce règlement et plus particulièrement la subvention du programme Communautés rurales branchées du Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour une somme de 1 500 000 \$ versée sur une période de cinq (5) ans par cinq (5) versements égaux annuels de 300 000 \$, tel qu'il appert d'une copie de l'engagement du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « C ».

#### **ARTICLE 6**

Pour pourvoir au paiement d'une somme de 96 873 \$, il est exigé, en une seule fois, de chaque municipalité partie à l'entente soient les municipalités de Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Weedon et Westbury, une contribution calculée selon le mode de répartition à savoir au prorata du nombre d'abonnés qui utilisent le réseau internet haute vitesse tel que convenu, dans l'**Entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François du 1<sup>er</sup> juin 2009** annexée à la présente entente pour en faire partie intégrante comme annexe « D ».

#### **ARTICLE 7**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est exigé annuellement, de chaque municipalité partie à l'entente soient les municipalités de Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Weedon et Westbury, une contribution calculée selon le mode de répartition convenu dans l'**Entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François du 1<sup>er</sup> juin 2009** annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante annexée comme annexe « D ».

#### **ARTICLE 8**

Le conseil est autorisé à affecter annuellement, durant le terme de l'emprunt, toute redevance lui étant versée par l'entreprise Télécommunications Xittel Inc. pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt.

#### **ARTICLE 9**

Le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tous documents relatifs à ce projet.

## **ARTICLE 10**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉE**

### **ANNEXE B**

#### **Règlement # 327-10 19 mai 2010**

##### **DÉPENSES DÉJÀ ENCOURUES :**

Consultant en ingénierie	1 124,00 \$
Frais juridique	11 459,63 \$
Frais contingents	12 416,37 \$
<b>Total :</b>	<b>25 000,00 \$</b>

Les annexes C et D sont disponibles au livre des règlements.

La comptabilité de ce projet sera distincte dans celle de la MRC.

##### **5.2.2 Journée d'information sur la MRC – Résultat du sondage**

La période pour répondre au sondage est prolongée jusqu'au 15 juin 2010.

#### **6/ Rapport financier**

##### **Adoption des comptes**

##### **RÉSOLUTION N° 2010-05-4546**

Sur la proposition de Robert Roy, appuyée par Ghislain Chauveau,  
**IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	Avril 2010	262 479.40 \$
Salaires :	Avril 2010	54 546.98 \$

**ADOPTÉE**

Je, soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

---

Dominic Provost, secrétaire-trésorier

#### **7/ Développement local**

##### **7.1 Dépôt des PV des rencontres du CLD du Haut-Saint-François**

Quelques points sont discutés en lien avec les procès-verbaux.

## 7.2 Membership du CLD

La réforme du membership du CLD n'ayant pas obtenu l'aval du deux tiers des membres est donc rejetée.

## 8/ Parc environnemental et environnement

### 8.1 Projet de biométhanisation par la régie de valorisation

L'objectif de valoriser le maximum de matières résiduelles et leur éviter l'enfouissement passe, entre autres, par le traitement des putrescibles. D'ailleurs, il sera bientôt interdit d'enfouir ce type de matières. Pour appuyer cette politique, le gouvernement du Québec met à la disposition des gestionnaires de centre de valorisation, une enveloppe pour financer des projets de biométhanisation. La régie est actuellement à rédiger un projet qui sera déposé à ce fonds dans le but de se faire réserver une part de l'enveloppe. Les détails seront connus ultérieurement.

### 8.2 Récup-Estrie – résolution d'approbation du règlement d'emprunt # 12

#### **RÉSOLUTION N° 2010-05-4547**

**ATTENDU QUE** la MRC de la région sherbrookoise (maintenant la ville de Sherbrooke), la MRC du Haut-Saint-François et la MRC de Coaticook ont conclu une entente interMRC le 26 novembre 1999 créant une régie intermunicipale portant le nom de « Régie de tri et de récupération de la région sherbrookoise (ci-après La Régie) »;

**ATTENDU QUE** le 11 juin 2007, les MRC de Memphrémagog, Des Sources et du Val-Saint-François ont adhéré à la Régie;

**ATTENDU QUE** l'entente interMRC concerne plus particulièrement la propriété et la gestion du centre de tri et de récupération des matières recyclables situé au 2180, rue Claude-Greffard, à Sherbrooke;

**ATTENDU QUE** la Régie souhaite procéder à la modification du centre de tri afin d'en améliorer la performance et la qualité des matières;

**ATTENDU QUE** ce projet nécessite des modifications à l'aménagement du centre de tri et le remplacement et l'ajout de certains équipements, pour lesquels deux appels d'offres sont déjà complétés, avec les prix confirmés et modifiant les montants totaux prévus;

**ATTENDU QUE** le Règlement d'emprunt numéro 10 a été adopté avant l'élaboration du cahier de charges de l'appel d'offres N° 2010-0002 Pour l'achat et l'installation d'équipements visant à améliorer la capacité de traitement, l'efficacité des opérations et la qualité de tri du centre de tri;

**ATTENDU QUE** selon l'ingénieur, les motifs qui expliquent la différence des coûts sont :

- Un taux d'efficacité haussé à 17 tonnes/heure;
- La précision du niveau de qualité pour atteindre le papier journal # 8;
- Des coûts supérieurs dans les soumissions aux prix annoncés par les fournisseurs d'équipements;
- Des équipements additionnels, tels qu'un séparateur pour répondre aux exigences de qualité et de performance;

**ATTENDU QU'**en date du 17 mai 2010, par sa résolution R.T.R. 2010-458-00, la Régie a adopté le Règlement numéro 12 décrétant un emprunt additionnel de 606 084 \$, pour finaliser lesdits travaux d'aménagement et l'acquisition d'équipements et d'outillages additionnels;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 606 et suivants du *Code municipal du Québec*, la Régie doit s'adresser à toutes les municipalités régionales de comté sur le territoire desquelles elle a compétence pour obtenir leur approbation suite à l'adoption du règlement;

**À CES CAUSES,**

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, appuyé par Bertrand Prévost,  
**IL EST RÉSOLU,**

**QUE** le Règlement numéro 12 décrétant un emprunt additionnel de 606 084 \$ pour finaliser lesdits travaux d'aménagement du centre de tri et l'acquisition d'équipements et d'outillages additionnels adopté le 17 mai 2010 par la Régie de tri et de récupération de la région sherbrookoise, soit approuvé par le conseil de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

9/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

9.1 Avis de motion - Règlement 326-10

Jean-Claude Dumas, conseiller, donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant à modifier le Règlement de contrôle intérimaire relatif à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables no 258-06 de manière à ajouter le déplacement d'un bâtiment situé dans une zone inondable de grand courant 0-20 ans à l'intérieur de la liste des constructions, ouvrages et travaux admissibles à une dérogation sera présenté pour adoption.

10/ Fonctionnement interne

10.1 Plan de restructuration – indicateurs de performance

Tel que convenu, les indicateurs de performance pour les permis, les inspections et les mutations partielles sont déposés. Les indicateurs pour les dossiers géomatiques reliés à l'aménagement et l'urbanisme, à l'évaluation, aux municipalités et aux clients externes également. Les indicateurs reliés directement à l'aménagement seront déposés lors du prochain conseil. L'ensemble de ceux-ci sera déposé au conseil tous les deux mois pour nous permettre d'évaluer les rattrapages.

Il est demandé que soit présenté le délai moyen de traitement des permis dans la mesure où cela est possible.

11/ Évaluation

11.1 Appel d'offres sur la restructuration du département – recommandation du comité d'analyse et choix de la firme

Une seule soumission conforme a été déposée. Le comité fait rapport de son pointage établi selon les critères d'évaluation. Il totalise 94,25 sur 100 pour le Groupe Altus limitée.

**RÉSOLUTION N° 2010-05-4548**

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, appuyée par Robert Roy, **IL EST RÉSOLU** d'accorder le contrat de services professionnels en évaluation foncière au Groupe Altus limitée et de retenir l' « option A » se terminant au 31 décembre 2012 aux conditions stipulées au cahier de charges et devis technique pour un montant de 170 893 \$ taxes incluses payables en quatre (4) versements de 42 723,25 \$ taxes incluses aux étapes suivantes :

- Signature du contrat
- Fin de l'an 1
- Fin de l'an 2
- Fin du mandat, à savoir la confirmation de la stabilité de l'ensemble des outils informatiques, incluant leur compatibilité, le transfert des données tel que décrit cahier de charges et devis technique.

**ADOPTÉE**

11.2 Règlement d'emprunt numéro 329-10

Conséquemment à l'adoption de la résolution 2010-05-4548, il est décidé de ne pas adopter le règlement d'emprunt qui occasionnerait des frais d'intérêts de 46 779 \$ sur une période de 8 ans. Pour pourvoir au paiement annuel de 42 723,25 \$, la MRC du Haut-Saint-François approprie un montant annuel de 28 000 \$ provenant du budget en évaluation, pour la différence, une quote-part spéciale sera exigée annuellement des municipalités, et ce, pour une période de quatre (4) ans.

11.3 Date de dépôt des rôles 2010

La direction propose, par souci de transparence et de planification par les municipalités de fixer immédiatement la date de dépôt de rôle au 1<sup>er</sup> novembre dans le contexte de restructuration actuelle.

Il est décidé que le dépôt de rôle 2011 se fera le 15 octobre 2010 pour les municipalités de Weedon, Canton de Newport, Saint-Isidore-de-Clifton et la ville de Cookshire-Eaton.

12/ Réunions du comité administratif

13.1 7 avril 2010

**RÉSOLUTION N° 2010-04-4549**

Sur la proposition de Robert Roy, appuyée par Ghislain Chauveau, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de l'assemblée du comité administratif du 7 avril 2010.

**ADOPTÉE**

13.2 21 avril 2010

**RÉSOLUTION N° 2010-04-4550**

Sur la proposition de Robert Roy, appuyée par Ghislain Chauveau, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de l'assemblée du comité administratif du 21 avril 2010.

**ADOPTÉE**

13/ Correspondance

Mise en filière

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, la correspondance est mise en filière.

14/ Présence du public dans la salle

Aucune question.

15/ Questions diverses

Il est proposé de tenir un lac-à-l'épaule le 26 août 2010. L'objectif est de faire le bilan sur le plan d'actions 2010 et bien préparer sa mise à jour pour 2011. L'ordre du jour sera soumis à l'avance.

16/ Levée de l'assemblée

Normand Galarneau propose la levée de la séance à 21h30.

---

Dominic Provost  
Secrétaire-trésorier

---

Nicole Robert  
préfet